



Saint-Jean de Passy

LES ACTIVITES CULTURELLES EXTRA-SCOLAIRES

Année scolaire 2018 – 2019

ATTESTATION DE RETOUR SEUL A LA MAISON DE L'ENFANT

Cette fiche personnalisée, à usage interne, a pour but d'assurer la sécurité maximale après le cours.

ATTENTION : Toute attestation non dûment signée et renseignée à chaque espace en rouge ne sera pas valable.

- M. et/ou Mme

Parents de

- Nom et prénom de l'élève
- **Autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile à l'issue du cours de l'atelier du**

LUNDI : O - MARDI : O MERCREDI: O JEUDI : O VENDREDI : O

- Horaire de fin du cours :
- de l'atelier de :

Fait à Paris, le 2019

Signature des Parents :

Bulletin à remettre impérativement à LEFORT Côte, modérateur des ateliers :
-par voie électronique à extra-scolaire@saintjeandepassy.fr (merci de bien penser à signer)
-ou le déposer à l'accueil, au 72 rue Raynouard , à l'attention de M. LEFORT Côte